

	<p><b>Académie de Clermont</b></p> <p><b>Déclaration liminaire FSU</b></p> <p><b>Comité Social d'Administration – Spécial académique</b></p> <p><b>LUNDI 3 AVRIL 2023</b></p>
---	---

Mesdames, Messieurs,

Bien des luttes se mènent actuellement, et jusqu'au sein de l'Education nationale, contre une politique de renoncement à garantir un avenir d'espérance et de justice aux citoyennes et citoyens de notre pays et à la jeunesse de notre pays.

Rappelons tout d'abord que l'ensemble des organisations syndicales et de jeunesse sont unies depuis des semaines contre le projet de réforme des retraites, porté par le gouvernement Borne pour répondre aux exigences du président Macron.

Rien dans ce projet ne se justifie : idéologique, injuste, violent, il est rejeté par la très grande majorité des Françaises et Français, du privé comme du public, sur tous les territoires. En témoigne le niveau historique de mobilisation dans les journées et manifestations qui se sont tenues jusqu'ici, les niveaux remarquables de grévistes, de manifestant.es que des calculs mesquins ne parviennent même pas à cacher.

Depuis le 7 mars dernier, toutes les organisations syndicales appellent à durcir le mouvement devant la surdité coupable, irresponsable du pouvoir en place qui, à l'injure faite aux travailleuses et travailleurs, ajoute l'insulte au débat démocratique.

Au lendemain du 7 a eu lieu la grève féministe du 8 mars qui a pris cette année une coloration particulière, le projet de réforme des retraites aggravant encore la situation des femmes. Nos catégories (administratifs, santé, sociaux) étant en très grande majorité féminines, nous serons, encore une fois, parmi les plus impacté.es.

La détermination qui est la nôtre est telle que nous lutterons pour et jusqu'au retrait de ce projet infâme. Cette détermination s'est accentuée ces derniers jours suite à l'utilisation de l'article 49 alinéa 3 par un Gouvernement incapable d'allier une majorité confortable pour voter sa loi.

Dans le même temps, à l'Education nationale, la colère est grande devant les perspectives insuffisantes de ce que nous refusons de qualifier de « revalorisation ».

Le déclassement salarial de l'ensemble de nos professions, le déclassement de nos métiers sont tels qu'il faudrait à Monsieur le Ministre davantage d'ambition budgétaire. Les mesurette.s ne satisferont pas nos professions épuisées, méprisées.

Quelle nouvelle entorse faite au langage autorise à parler « revalorisation » là où il n'est question que du « travailler plus pour gagner plus » ?

Si nous prenons l'exemple de l'avancement des personnels ATSS, que le Rectorat veut promouvoir en se basant quasi uniquement sur « le mérite », nous dérivons donc sur « l'ultra-personnalisation

des talents, des projets et des récompenses », définition même du néo-management et de ce management-là, nous n'en voulons pas ! L'ancienneté doit être le premier critère, chaque agent doit pouvoir bénéficier d'un déroulé de carrière dans la continuité.

Concernant les points mis à l'ordre du jour de ce premier CSA SA, nous souhaiterions faire plusieurs remarques :

- **Règlement intérieur** : l'article 3 dit que "Les représentants suppléants du personnel qui n'ont pas été convoqués pour remplacer un représentant titulaire défaillant peuvent assister aux réunions du comité, mais sans pouvoir prendre part aux débats et aux votes." La FSU demande une certaine bienveillance afin que les suppléants puissent prendre la parole. Nous savons qu'ils ne peuvent prendre part au vote mais nous demandons que la prise de parole soit inscrite au PV du CSA SA.
- **Les rehaussements** : la FSU salue la valorisation du travail effectué par les agents en poste mais trouve que c'est insuffisant. De nombreux personnels occupent des postes avec des missions de la catégorie supérieure et mériteraient eux aussi un rehaussement. Prenons l'exemple des adjoint-gestionnaires, poste de catégorie A qui sont occupés très souvent par des SAENES (secrétaire cat B) et la grande majorité des secrétaires d'EPL sont des ADJAENES (adjoint cat. C) alors que les tâches d'applications relèvent des SAENES (cat B). D'autre part, pouvez-vous nous expliquer comment ces rehaussements vont se dérouler ? (Promotion ? concours ?)
- **Nouveaux espaces** : la FSU souhaite être vigilante sur la modernisation des locaux, qui ne devrait pas cacher une volonté de faire des économies de loyer. Il est important de respecter un certain nombre de mètres carrés par agent. À noter que les exemples présentés nous paraissent totalement illisibles (avant/après n'ont pas même angle, photos floues). Le projet d'Amiens propose moins de 10m<sup>2</sup> par agent alors que la norme Afnor NF X 35-102 préconise de respecter une surface minimale de travail de 11 m<sup>2</sup> par personne et de 15 m<sup>2</sup> par personne dans un espace bruyant (par exemple, dans les centres d'appels téléphoniques). Dans les espaces fermés, il est recommandé de limiter le regroupement à 5 personnes qui partagent de manière stable des objectifs de travail en commun. Est-ce que ce projet répond à cette norme AFNOR ?

Enfin, nous souhaiterions aborder deux points qui n'ont pas été mis à l'ordre du jour :

- Dans plusieurs académies, le sujet du schéma de l'emploi (avec la reventilation de postes de fonctionnaires) est à l'ordre du jour de groupes de travail, avec, de fait, des créations de postes d'AS, CPE, enseignants, administratifs et infirmiers. Qu'en est-il dans l'académie de Clermont-fd ?
- concernant la campagne d'avancement au grade d'ADJAENES 1ere classe (administratif catégorie C), à quelle date prend effet le changement de grade pour la campagne en cours? (Effet rétroactif au 1er janvier 2023 ? au 1er septembre 2023 ? au 1er janvier 2024 ?)